

16 Oyem-Bitam

Oyem/Reprise des activités au tribunal de première instance

"La récréation est terminée !"

ALEXIS NDONG SIMA

Oyem/Gabon

Mise en garde du nouveau procureur d'Oyem, Rodrigue Ondo Mfoumou, à l'endroit de certains officiers de police judiciaire ripoux des Forces de sécurité et de défense.

LA salle d'audience du palais de justice d'Oyem a abrité dernièrement, la double cérémonie d'installation des nouveaux magistrats nommés à la Cour d'appel judiciaire et au tribunal de première instance, lors du Conseil supérieur de la magistrature, le 7 septembre 2017. A la cour d'Appel judiciaire d'Oyem, où l'on a enregistré de nouvelles figures promues ou affectées, à l'instar du président de Chambre, Rodrigue Ndala, ces magistrats, après avoir été présentés à l'assistance, ont pris place aux côtés du procureur général, Eddy Minang. Ce dernier s'est réjoui de ces arrivées, avec la certitude qu'elles permettront davantage à cette jeune cour judiciaire, qui a seulement un an d'existence, de rem-

plir correctement sa tâche chaque fois que cela sera nécessaire.

Au nouveau Premier président de Chambre, Eddy Minang a dit: « vous avez successivement occupé différents postes et gravi pas à pas les échelons. Vous avez ainsi pu acquérir des connaissances multiples dans plusieurs domaines du droit. Mieux, vous avez déjà l'expérience des fonctions de chef de juridiction. Fonction captivante mais exigeante, qui nécessite à la fois de l'audace et du recul. Un tel parcours est un précieux viatique pour vos nouvelles fonctions de chef de Cour. La raison "d'avoir espoir en ce qui sera demain" réside dans vos qualités unanimement reconnues. C'est donc en confiance que je vous accueille, en vous souhaitant chaleureusement la bienvenue et un agréable séjour dans le Septentrion. »

Le procureur général a renchéri: "Monsieur le Premier président, vous avez la chance de trouver une juridiction en parfait état de marche. L'année judiciaire qui vient de s'achever a été une année d'activités soutenues, un véritable "grand

cru". Ainsi, selon le rapport moral présenté par Mme l'inspecteur général des services judiciaires lors du dernier Conseil supérieur de la magistrature du 7 septembre, notre Cour a jugé 16 affaires criminelles. En matière correctionnelle, 27 affaires ont été jugées. En matière civile, 12 affaires, et en matière sociale, 9 affaires. La Chambre d'accusation a rendu 24 arrêts. Au niveau du tribunal de première instance d'Oyem, 393 jugements ont été rendus en matière correctionnelle (soit le rendu des tribunaux de Mouila, de Makokou, de Koula-Moutou et de Tchibanga réunis). 133 jugements en matière civile, 74 ordonnances de référé, 11 jugements en matière sociale et 26 dans les autres matières. Ces statistiques qui nous placent juste derrière la Cour d'appel de Libreville, témoignent de l'efficacité de notre jeune Cour d'appel, de la qualité du travail fourni et surtout de l'investissement professionnel de tous. Je me dois de féliciter et de remercier très sincèrement les magistrats et greffiers du ressort de la cour d'Appel judiciaire d'Oyem pour le travail ac-

compli dans des conditions parfois tendues, en raison des contraintes budgétaires.»

Le procureur général a estimé que pour maintenir ce cap « qui nous a valu les félicitations de la hiérarchie », Rodrigue Ndala, le nouveau président de chambre, devra compter sur « des collègues compétents, motivés et ayant le souci constant de l'intérêt public et un sens élevé de la justice. »

Pour sa part, le nouveau procureur de la République, Rodrigue Ondo Mfoumou a exprimé ses sincères remerciements au président de la République et président du Conseil supérieur de la magistrature, Ali Bongo Ondimba et les autres membres de cette instance, qui ont bien voulu porter leur choix sur sa modeste personne pour diriger le parquet d'Oyem. « C'est une lourde responsabilité, j'en suis conscient et je ne ménagerai aucun effort pour mériter cette confiance », a-t-il promis. Précisant que les missions du parquet durant cette année judiciaire reposeront essentiellement sur la lutte contre le grand bandi-

tisme, la délinquance en milieu scolaire, la corruption et le non-respect de la loi dans son ensemble.

Car, a indiqué le chef du parquet d'Oyem, de plus en plus, les populations sont victimes de vols, braquages, arnaques, en sus de ce que de jeunes nationaux se livrent à la consommation excessive de stupéfiants dans différents établissements, occasionnant ainsi des pertes en vies humaines.

VIGILANCE • « Que dire de nos amis des pays voisins qui, bien qu'entrés au Gabon de façon illégale, foulent la loi gabonaise par des comportements déviants ? Avec cette circulation qui fait état de la libre circulation, j'exhorte les officiers de la police judiciaire à plus de vigilance », a de ce fait requis le magistrat.

« Je voudrais également m'adresser à nos amis transporteurs. Qu'ils comprennent que le Gabon ne dispose que d'un seul Code de la route et il leur revient de s'y conformer. Car les surcharges et la mauvaise conduite, responsables de nombreux accidents, seront sévèrement sanctionnées »,

a prévenu Rodrigue Ondo Mfoumou.

Autres cibles dans le colporteur du nouveau procureur, « les officiers de police judiciaire des Forces de sécurité et de défense qui, de plus en plus, excellent dans des comportements rétrogrades. Et cela se confirme par de nombreuses plaintes des populations à leur endroit, car impliqués dans l'arnaque, l'abus d'autorité, le trafic de pointe d'ivoire, des véhicules d'occasion de plus de 6 ans, l'insubordination, le trafic d'immigrés clandestins, les contrôles abusifs reposant sur l'appât du gain. »

A l'adresse de tous ces agents ripoux, M. Ondo Mfoumou a été on ne peut plus clair: « Je préfère vous dire que la récréation est terminée, même s'il revient souvent que certains OPJ crient haut et fort qu'ils ne sont pas tenus de rendre compte au procureur de la République. A ceux-là, je vous mets en garde en rappelant qu'en matière militaire, le procureur de la République n'interviendra jamais, mais chaque fois que vous serez dans le cadre judiciaire, le procureur interviendra. »

Bitam/Activités du président de l'Eglise évangélique du Gabon (EEG)

Entre Conseil d'administration des instituts bibliques et Conseil national de l'Eglise

Servais SONDE BATATA

Bitam/Gabon

Dans la Région synodale du Ntem où il vient de séjourner, Jean-Jacques Ndong Ekouaghe a présidé les travaux de ces organes de l'Eglise.

L'AGENDA du président national de l'Eglise évangélique du Gabon (EEG), Jean-Jacques Ndong Ekouaghe, a été chargé ces derniers jours dans la Région synodale du Ntem à Bitam, où il a dirigé, successivement, les travaux du Conseil d'administration des instituts bibliques et théologiques placés sous la tutelle de l'EEG, et ceux du Conseil national de l'Eglise dont il a la charge. Une occasion propice pour lui et les dirigeants de ces établissements de passer au peigne fin, pour ce qui est de la première réunion, les difficultés auxquelles sont confrontés les instituts théologiques et bibliques au niveau de leur fonctionnement et de la formation de leurs étudiants. Une formation qui, estime le responsable de l'EEG, devrait être renforcée, afin de permettre aux étudiants qui en sortent d'être logés à la même enseigne que ceux



Photo : SSB

Le président de l'EEG, Jean-Jacques Ndong Ekouaghe, dirigeant les travaux du Conseil d'administration.



Photo : SSB

Les autres membres du Conseil d'administration des instituts bibliques et théologiques.

issus des autres écoles similaires de la sous-région d'Afrique centrale, à l'instar du Cameroun, par l'ouverture d'un cycle Master. Le Conseil national de l'Eglise, également tenu dans les locaux de la paroisse-mère d'Ayananga, a planché, lui, sur un certain nombre de sujets dont la prise en compte devrait participer à la bonne marche de l'EEG. Il s'est agi, par exemple, du renforcement des capacités des pasteurs et de bien d'autres préoccupations internes. Ce Conseil national a pris fin par un grand culte de clôture, célébré par le président régional du Ntem, le pasteur Jean Louis Zang

Medzo, en présence, entre autres, de la présidente nationale de l'Union chrétienne des femmes de l'EEG (UCFEEG), Gertrude Ada Mba, du maire de Bitam, Jean-Pierre Obiang Zue et du président du Conseil départemental du Ntem, Alfred Memine Me Zue. Les instituts bibliques et théologiques de l'EEG comprennent, rappelle-t-on, cinq établissements: l'institut supérieur de théologie et de technologie de Bitam, l'école de théologie de Libreville, l'école préparatoire de théologie d'Oyem, l'école biblique d'Alarmitang de Makokou et l'école biblique d'Ayanganga de Bitam.



Photo : SSB

La clôture du Conseil national a eu lieu en présence des autorités locales.